

## Lectures.

Fabienne Bock, *Un parlementarisme de guerre, 1914-1918*, Paris, Belin, 2002.

Par Nicolas Roussellier.

Le livre de Fabienne Bock paru chez Belin au printemps dernier mérite l'attention du public le plus large. Il réserve au lecteur bien des surprises et bouscule bien des idées reçues, notamment sur le rôle du Parlement dans la Première guerre mondiale. N'a-t-on pas écrit et répété que la guerre de 1914 marquait le début de l'irrésistible déclin du Parlement, l'avènement d'un pouvoir exécutif fort, le début d'une présidentialisation du régime, bref l'annonce des transformations finalement réalisées sous la IV<sup>e</sup> et surtout la V<sup>e</sup> République ? N'a-t-on pas pris l'habitude de voir dans la « dictature » de l'Etat-Major militaire puis dans la « dictature » de Clemenceau, les moments clés qui menèrent à la Victoire de 1918 sans accorder aucune place au Parlement ?

Sans vouloir tomber dans le jeu trop facile du tournant à 180°, il faut admettre, avec la lecture de ce livre, à la fois bien informé et bien écrit, que les choses furent beaucoup moins simples qu'on ne l'a dit. Le terme de « dictature » a été souvent et paresseusement repris à partir des formules à l'emporte pièce avancées par les journaux ou les chroniqueurs de l'époque. Cette vision d'un écroulement du Parlement derrière le mur de silence construit par le Grand Quartier Général de Joffre s'est forgée pendant les premiers mois de la guerre, on devrait presque dire les seules premières semaines, où il y eut *de facto*, un monopole de l'Etat-Major sur la conduite de la guerre. Mais une telle mainmise ne dura pas ; elle avait été acceptée dans la seule perspective d'une guerre courte à laquelle tous les contemporains d'août 14 avaient cru. En fait, dès le début de 1915, le Parlement a pu, pas à pas, regagner ses principales prérogatives. Entre la situation dans laquelle se trouvait à l'automne 1914, le président de la République Poincaré, privé de toutes informations sur l'évolution des combats, ne connaissant même pas le nombre de morts, impuissant devant l'opacité que lui opposait le ministre de la Guerre, Alexandre Millerand, et le Poincaré dirigeant les débats en conseil des ministres dès le printemps et l'été 1915, prenant des décisions militaires à véritable portée stratégique, il y a un gouffre ! Or, entre les deux, ce sont les débats du Parlement, plus encore le travail des commissions parlementaires, les informations collectées par la catégorie très particulière et presque totalement improvisée de députés-soldats (tel Abel Ferry dont on a publié en 1957 les excellents « Carnets secrets »), qui ont rétabli les canaux d'information et donc la capacité des pouvoirs civils à prendre des décisions, à intervenir auprès des généraux, voire à sanctionner les responsables des revers militaires.

Ce rôle des commissions parlementaires, très bien mis en valeur par Fabienne Bock qui en a dépouillé les précieux procès-verbaux, indique combien, dans le combat de coulisses mené par les civils pour regagner leur primauté face aux militaires, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif étaient solidaires l'un de l'autre bien plus que concurrents ou opposés. C'est en s'appuyant sur les parlementaires et sur les critiques venues des commissions que le gouvernement Viviani, d'accord avec Poincaré, a réussi dès l'été 1915 à placer Millerand hors-jeu (en nommant notamment le socialiste Albert Thomas sous-secrétaire d'Etat) et à rétablir ainsi la capacité du pouvoir civil à être informé et à vérifier l'exécution de ces décisions. C'est en devant faire face à une fronde parlementaire, que Briand, successeur de Viviani, a dû, lors du comité secret de juin 1916, accepter officiellement le rôle de certains parlementaires, choisis au sein des commissions, dans une version moderne de « commissaires aux armées » rappelant l'époque des guerres de la Révolution et de la Convention. C'est aussi en analysant le rôle des commissions, la commission du Budget de la Chambre, celle des Finances du Sénat, que Fabienne Bock démontre comment le pouvoir parlementaire a regagné au fil du gigantesque effort de guerre une capacité de contrôle en diligentant des enquêtes sur les marchés de guerre, les bénéfiques illicites et en poursuivant ce qu'on appelait à l'époque les « mercantis ». Difficile de savoir si le Parlement, fortement affaibli en 1914, a pu regagner une certaine popularité auprès de l'opinion grâce à un tel activisme, mais, en tous les cas, il faisait tout pour cela !

Au moment où Georges Clemenceau arrive à la présidence du Conseil en novembre 1917, la question du rapport de force entre pouvoir civil et pouvoir militaire était en bonne partie réglée. Dans ses grandes lignes, le gouvernement civil gouverne aussi les aspects militaires de la guerre. Certains généraux ont été sanctionnés par décision du pouvoir politique (comme Nivelle après l'échec de l'offensive du 16 avril 1917), d'autres ont été promus, là aussi par suite de décisions du gouvernement civil (ainsi de Foch et de Pétain). Mais, avec l'avènement de Clemenceau apparaît une seconde légende que dément la lecture du livre de Fabienne Bock, celle de la « dictature Clemenceau ». Ici, il faut être particulièrement nuancé. Il y a bien eu une forte emprise du « Tigre » sur la vie politique et publique de la dernière année de guerre (novembre 1917-novembre 1918) et sur la première année de retour à la paix (de novembre 1918 à janvier 1920 qui marque l'échec de Clemenceau à la présidence de la République). Clemenceau a effectivement mené

tambour battant une répression judiciaire (notamment à l'encontre de Malvy) contre les partisans (ou supposés tels) d'une paix prématurée (dite « blanche »). Il donnait à l'opinion et aux journaux à sensation des os à ronger et des cibles toutes indiquées cherchant par là même à remobiliser la nation. Clemenceau a aussi très clairement organisé son équipe gouvernementale selon le principe d'une autorité centralisée et personnalisée, ses conseillers (menée par Georges Mandel) pouvant diriger et parfois court-circuiter les ministres (contre la tradition d'indépendance qui valait sous la III<sup>e</sup> République). Si on trouve là une voie incontestable du renforcement du rôle du président du Conseil, on ne peut cependant l'interpréter comme un renforcement global du pouvoir exécutif qui se ferait déjà au détriment du rôle du parlement. Il y aurait anachronisme.

Clemenceau, en effet, reste pleinement un parlementaire de tradition républicaine. Il a renversé tant de ministères depuis l'hémicycle, qu'il ne peut pas être totalement ingrat envers les délices et les ressources que lui offre un Parlement fort et puissant ! De fait, s'il est venu au pouvoir en novembre 1917, si Poincaré, le président de la République, s'est décidé à le nommer malgré une très forte inimitié personnelle, c'est bien parce que le Tigre tirait les dividendes de trois années de stratégie *parlementaire*. Il s'est imposé comme recours parlementaire depuis le Sénat où il est très influent et où il préside la commission de l'Armée. Une fois nommé, bien loin de mettre le Parlement entre parenthèses et de lui imposer une dictature du silence et de la rétention d'informations, il reste pleinement un leader parlementaire ; il explique, réplique aux interpellations et il associe des parlementaires à diverses missions diplomatiques ou militaires. S'il y a « dictature », c'est une « dictature de la persuasion » selon le vocabulaire agréé par la tradition parlementaire de l'époque et qui renvoie au rôle de Thiers entre 1871 et 1873, « libérateur du territoire ». Pour la majorité des parlementaires élevés au modèle de la République romaine, le terme n'est pas pour effrayer, et pour les plus jacobins d'entre eux, la « dictature » appuyée par une majorité parlementaire était vue comme une nécessité absolue après la rupture de la première union sacrée (départ des socialistes).

Clemenceau, intronisé « Père la Victoire » par une partie de la presse, a cru pouvoir continuer son mode exceptionnel et autoritaire de gouvernement après le 11 novembre, pour toute la période des négociations de paix. Ce fut là certainement son erreur. Même si, cette analyse menée par Fabienne Bock placée à la fin de son livre, paraîtra trop rapide, on sait que l'équipe gouvernementale (avec notamment André Tardieu) a littéralement accaparé les initiatives et les décisions lors des négociations qui devaient aboutir aux traités de paix, laissant le Parlement à l'écart et presque totalement privé d'information. C'est précisément parce que les parlementaires avaient vécu les années de guerre comme un moment de forte participation à l'effort national et comme collaboration fructueuse avec le pouvoir exécutif, qu'ils ne pardonneront pas à Clemenceau d'avoir voulu faire la paix sans eux. Ce dernier fut ainsi battu à l'élection présidentielle de janvier 1920 au profit de Paul Deschanel.

Au total, le livre de Fabienne Bock amènera, on l'espère, une profonde modification de la vision que l'on entretenait jusque-là de l'impact de la Grande guerre sur l'évolution des pouvoirs publics. Dans le sillage de Pierre Renouvin et de Jean-Jacques Becker, sa thèse éclaire fortement l'histoire institutionnelle et politique de la première guerre mondiale. On ne pourra plus dire après elle que la guerre de 1914 a discrédité le rôle des parlements dans les démocraties occidentales, au moins pour ce qui concerne le cas français. Certes les choses ont changé et la tradition républicaine en sort affaiblie (le « pouvoir personnel » ne fait plus autant figure d'épouvantail) mais rien n'est écrit à l'avance, rien n'est inéluctable. La force du parlementarisme sortait à la fois accrue et dérégulée de l'épreuve de la guerre.

Pour citer ce compte-rendu :

Fabienne Bock, *Un parlementarisme de guerre, 1914-1918*, Paris, Belin, 2002, compte-rendu par Nicolas Roussellier, *Parlement(s). Histoire et politique*, n°0, « Faut-il tourner le dos à la politique ? », 2003, [en ligne] : <[http://parlements.org/parlements/num0\\_15\\_CR\\_Bock.pdf](http://parlements.org/parlements/num0_15_CR_Bock.pdf)>, (page mise en ligne le 13/09/06, consultée le --/--/--).